



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Nom : Prénom : Organisme :

Adresse :

Profession :

Téléphone : Portable : Mail :

Comment avez-vous connu le Cmf ?

.....

Je m'inscris au stage des

(le Cmf se réserve le droit de modifier la date du stage au cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant)

- Je joins par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Cmf la somme de 110 euros (arrhes)
- J'effectue un virement bancaire ou postal de 110 euros (arrhes) sur le compte du Cmf IBAN FR76 4255 9100 0008 0039 1225 756 BIC CCOPFRPPXXX

date du virement:

Merci d'indiquer le motif la date de stage et le nom du stagiaire dans le virement

ex : acompte de Luc DUPONT 18 et 19 février 2019

- Convention d'entreprise

Les règlements en espèces ou par carte bancaire ne sont pas possibles.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'après versement de ces arrhes. En cas de désistement moins de 15 jours avant le 1^{er} jour du stage retenu, les arrhes resteront acquises au Cmf.

Date et Signature



CONDITIONS GENERALES

Pour être validée, l'inscription doit parvenir au CmfM par retour du bulletin d'inscription accompagné du versement d'un acompte de 110 €.

Le solde du règlement doit impérativement parvenir au CmfM avant la date du stage.

Le CmfM étant organisme de formation professionnelle, une attestation de stage et une facture peuvent être délivrées sur demande.

TARIF

Session de 2 jours soit 16 heures de formation

Tarif particuliers220 €

Tarif professionnel330 €

Formation complète

Tarif particuliers 2200 €

Tarif professionnel . 3300 €

La formation complète permet d'obtenir en fin de formation et sur validation des formateurs, un certificat d'habilitation à la pratique de la Médiation Humaniste.

La formation complète comporte 10 stages de 2 jours et 40 heures de pratique. A partir du 5ème stage et sur validation du formateur, le stagiaire participe pour environ 40 heures à des rencontres de médiation et à des entretiens, en co-médiation et sous la supervision d'un médiateur référent. L'habilitation à partir du 5ème stage, implique :

- L'accord du formateur à la fin du 5ème stage
- La fourniture d'un extrait de casier judiciaire
- Le paiement de la cotisation au CmfM (40€ en 2018) pour permettre de bénéficier de l'assurance en responsabilité civile du CmfM.

Pendant cette période, le stagiaire doit aussi suivre le module de formation juridique JUR1. A partir du 10ème stage, le stagiaire reçoit une certification qui lui permet d'exercer des rencontres de médiations dans le cadre du CmfM ou dans un cadre extérieur.

La confirmation d'inscription à une formation complète peut se faire en début de formation, après un premier stage de sensibilisation ou éventuellement ultérieurement dans le cours de la formation. Les stages effectués sont pris en compte quel que soit le stage où est faite la demande.